

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	31

DELIBERATION n°2013/56

L'An deux mille treize et le jeudi 27 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à ARUDY, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, TEXIER, CARRERE-GEE, MASONNAVE, SACAZE, SARRAILH, GASSIE, SANZ, BOUSSOU, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, MOURTEROT, GANTCH, SOULE, TOUTU, et MOUNAUT Marie-Josée..

Présent(s) suppléant(s) : M. BEROT-LARTIGUE, OSCABY, LACOUETTE, MOUNAUT Pierre et MAYANS.

M. CARRERE donne procuration à M. MARTIN
Mme CASNAVE donne procuration à M. MASONNAVE

Secrétaire de séance : M. GOMEZ

OBJET : FINANCES – Budget ABATTOIR de la CCVO – Transfert de crédits

Le Président rappelle que par délibération n°2012/44 du 31/05/2012, une étude d'impact avait été commandée à la société ADIV de Clermont-Ferrand, étude rendue obligatoire par la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, car le site de l'abattoir est soumis à autorisation au titre de sa rubrique principale.

Aussi afin de pouvoir régler la facture à l'ADIV de 3 925 € HT relative à cette étude, il est nécessaire de transférer des crédits à hauteur de 1 225 € en section d'investissement du compte 2313 au compte 2031.

Le Président entendu,
Le Conseil Communautaire après en voir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le transfert de crédits ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Francis COUROUAU

